

Petite boucle du Vauclin



Visorando

Une randonnée proposée par rv972

Courte randonnée le long de la Baie du Vauclin et du Cul-de-Sac de Petite Grenade.



Randonnée n°1963531

	Durée :	1h30
	Distance :	4.66km
	Dénivelé positif :	49m
	Dénivelé négatif :	52m
	Point haut :	25m
	Point bas :	0m

	Difficulté :	Facile
	Retour point de départ :	Oui
	Activité :	A pied
	Commune :	Le Vauclin (97280)

Description

Traverser le quartier de Château Paille et se garer à proximité du hangar à bananes de l'habitation Petite Grenade. Le sentier est indiqué par un panneau.

(D/A) Partir à l'Est et gagner le rivage à l'Anse Simon. Virer alors à gauche et suivre le sentier littoral jusqu'au hameau de pêcheurs.

(1) Tourner à gauche et monter le sentier principal qui part sur la droite. Au croisement en T, tourner à droite. Ignorer deux départs sur la droite.

(2) À la fourche, prendre la piste sur la droite et entrer dans un lotissement où les promeneurs sont les bienvenus. Après la maison rouge, prendre un petit chemin qui descend à gauche.

(3) Au croisement qui se présente après environ 75m, tourner à droite et longer le Cul-de-sac de Petite Grenade. À une intersection, virer franchement à gauche (Ouest) pour aboutir à une petite pointe face à l'Île de Petite Grenade.

(4) Revenir sur ses pas.

(3) Au croisement, oblier à droite et suivre le sentier qui longe la mer.

S'écarte de la mer à l'abord de la mangrove. Au croisement en T, tourner à droite et rejoindre rapidement le point de stationnement (D/A).

Informations pratiques

Pas d'eau sur le chemin.

Comme toujours aux Antilles, il faut prévoir de l'eau (1l par personne), de l'ombre et partir tôt le matin !

A proximité

Cadre très sauvage et unique de la plage de Petite Grenade, appelée aussi "Trou Cochon".

À faire en semaine, car le dimanche il y a souvent du monde qui vient en bateau.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-petite-boucle-du-vauclin/>

Points de passages

D/A Hangar à bananes de l'habitation Petite Grenade

N 14.556999° / O 60.837355° - alt. 10m - km 0

1 Hameau de pêcheurs

N 14.561885° / O 60.830344° - alt. 7m - km 1.26

2 Fourche

N 14.563738° / O 60.833504° - alt. 23m - km 1.74

3 Croisement

N 14.565753° / O 60.833048° - alt. 8m - km 2.03

4 Pointe face à l'Île Petite Grenade

N 14.567555° / O 60.833266° - alt. 0m - km 2.59

D/A Hangar à bananes de l'habitation Petite Grenade

N 14.556996° / O 60.837346° - alt. 10m - km 4.66

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

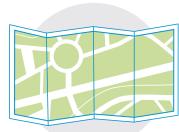
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



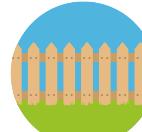
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.